

1. *Débitrice*: **FONDATION DU CENTENAIRE en liquidation**, rue de Candolle 34, 1204 Genève
2. *Remarques*: exploitation d'un établissement médico-social (EMS) dans le canton de Genève.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).
Pour tout renseignement:
Virginie Pesant, tél. 022 327 73 45.
Office des faillites
1227 Carouge
(02556124)